



**Procès-verbal de la réunion du conseil  
de la MRC Avignon tenue le 11 juin 2025,  
à 20 h, à Ristigouche-Sud-Est**

**Sont présents(es) :** Monsieur Mathieu Lapointe , Préfet  
Monsieur David Bourdages , directeur général et greffier-trésorier  
Madame Viviane Leblanc , secrétaire de réunion  
Madame Aude Buevoz , directrice générale adjointe  
Monsieur Pascal Bujold , maire de Pointe-à-la-Croix  
Madame Doris Deschênes , mairesse de Saint-André-de-Restigouche  
Madame Cynthia Dufour , mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia  
Monsieur David Ferguson , maire de Ristigouche-Sud-Est  
Monsieur Rémi Lagacé , maire de Saint-François-d'Assise  
Madame Nicole Lagacé , préfète suppléante et mairesse de  
Matapédia  
Monsieur Jean-Claude Landry , maire de Maria  
Madame Denise Leblanc , représentante de Carleton-sur-Mer  
Monsieur Guy Richard , maire de L'Ascension-de-Patapédia  
Monsieur Bruce Wafer , maire d'Escuminac  
Madame Julie Allain , Conseillère Municipalité de Nouvelle

**Excusés :** Madame Rachel Dugas , mairesse de Nouvelle

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions sur un sujet à l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 14 mai 2025
5. Finances
6. Administration
  - 6.1. Adoption du rapport d'activités du FRR – volet 2 pour la période de janvier à mars 2025
  - 6.2. Adoption de la mise à jour de la Politique de conditions de travail des employé.es de la MRC Avignon
  - 6.3. Approbation – Règlement d'emprunt 2025-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
  - 6.4. Approbation du rapport final du projet Enjeux animaliers
  - 6.5. Approbation d'une entente de fin d'emploi
  - 6.6. Approbation d'une annulation de vente pour défaut de paiement des taxes
7. Services techniques et évaluation

- 7.1. Adoption de l'annexe 5 prévisionnelle 2025-2026 - PADF
- 8. Aménagement du territoire
  - 8.1. Certificat et/ou avis de conformité
    - 8.1.1. Ville de Carleton-sur-Mer : règlement 2025-496 (résolution 25-05-108)
    - 8.1.2. Ville de Carleton-sur-Mer : règlement 2025-500 (résolution 25-05-109)
  - 8.2. Adoption du règlement no 2024-005-R modifiant le règlement no 004-87 – Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon
  - 8.3. Demande d'exclusion de la zone agricole sur le territoire de la municipalité de Nouvelle
- 9. Développement économique
  - 9.1. Adoption de l'analyse des potentiels de développement économique d'Aviseo
  - 9.2. Adoption du Rapport d'activités AEQ du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 de la MRC Avignon
  - 9.3. Approbation d'un contrat pour une campagne de valorisation des services de proximité et de l'achat local
- 10. Développement territorial et social
  - 10.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – recommandations des comités d'analyse
    - 10.1.1. Fonds Entente de développement culturel
    - 10.1.2. Fonds Boralex
    - 10.1.3. Fonds de développement social
    - 10.1.4. Fonds de développement social Alliance
    - 10.1.5. Fonds de développement social FLAC
    - 10.1.6. Fonds AMV
    - 10.1.7. Fonds Vitalisation
    - 10.1.8. Fonds Innergex
  - 10.2. Pôle et marché public Avignon : approbation d'achat de matériel roulant
- 11. Sécurité publique
  - 11.1. Adoption du rapport annuel du SCR de la MRC Avignon
- 12. Ressources humaines
  - 12.1. Confirmation d'embauche « Agent de développement rural »
- 13. Divers
- 14. Correspondance
  - 14.1. Liste de correspondances
- 15. Période de questions sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour

## 16. Levée de l'assemblée

### 1. Ouverture de la rencontre

### 2. Adoption de l'ordre du jour

#### **CMRC-2025-06-11-436**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 11 juin 2025*. 2 pages.

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer  
et résolu unanimement

D'adopter l'ordre du jour avec le point « DIVERS » ouvert.

### 3. Période de questions sur un sujet à l'ordre du jour

### 4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 14 mai 2025

#### **CMRC-2025-06-11-437**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC 14 mai 2025*. 22 pages.

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes  
et résolu unanimement

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 14 mai 2025.

### 5. Finances

### 6. Administration

#### 6.1. Adoption du rapport d'activités du FRR – volet 2 pour la période de janvier à mars 2025

##### **CMRC-2025-06-11-438**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Rapport d'activités 2025 du FRR – volet 2 (janvier à mars 2025)*. 10 pages.

**Résolution concernant l'adoption du rapport d'activités FRR volet 2 pour la période de janvier à mars 2025**

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité – volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC »;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'adopter un rapport d'activités pour la période de janvier à mars 2025 pour faire état de l'utilisation des sommes octroyées;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le rapport d'activités du FRR volet 2 pour la période de janvier à mars 2025.

**Extrait de résolution : Aude Buévoz, directrice générale adjointe et Francine Rivière, coordonnatrice à l'administration et aux finances (suivi auprès du MAMH)**

## **6.2. Adoption de la mise à jour de la Politique de conditions de travail des employé.es de la MRC Avignon**

**CMRC-2025-06-11-439**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Politique de conditions de travail des employé.es de la MRC Avignon – Document de travail – février 2025. 25 pages.*

**Résolution concernant l'adoption de la mise à jour de la Politique de conditions de travail des employé.es de la MRC Avignon**

CONSIDÉRANT la Politique de conditions de travail des employé.es de la MRC Avignon adoptée en 2022;

CONSIDÉRANT que cette dernière nécessite une mise à jour et doit donc être adoptée;

CONSIDÉRANT que le Comité de relations de travail de la MRC a effectué un travail en ce sens et recommande les modifications déposées;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : David Ferguson  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte la mise à jour de la Politique de conditions de travail des employé.es de la MRC Avignon.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

## **6.3. Approbation – Règlement d'emprunt 2025-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**

**CMRC-2025-06-11-440**

Document déposé :

RÉGIE. *Règlement d'emprunt 2025-01*. Juin 2025. 219 pages.

**Résolution concernant l'approbation du règlement d'emprunt 2025-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine décrétant une dépense n'excédant pas 5 084 400 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers du projet de redéveloppement des centrales hydroélectriques La Mitis-1 et la Mitis-2**

ATTENDU QUE la MRC Avignon (la « **MRC** ») est partie à l'entente prévoyant la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (la « **Régie** »);

ATTENDU QUE lors de son assemblée tenue le 21 mai 2025, le conseil d'administration de la Régie a adopté le règlement numéro 2025-01 intitulé « Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 5 084 400 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers du projet de redéveloppement des centrales hydroélectriques la Mitis-1 et la Mitis-2 » (le « **Règlement d'emprunt 2025-01** »);

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie du *Règlement d'emprunt 2025-01* dans les 15 jours de son adoption, conformément à l'article 607 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1) et à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'il s'agit de la première séance ordinaire de la MRC qui suit la réception de la copie du *Règlement d'emprunt 2025-01*;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé  
et résolu unanimement

QUE le conseil de la MRC, conformément à l'article 607 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1) et à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), approuve le *Règlement d'emprunt 2025-01* de la Régie;

QUE le greffier-trésorier de la MRC transmette au greffier de la Régie une copie de la présente résolution par laquelle le conseil de la MRC approuve le *Règlement d'emprunt 2025-01*.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Jean-François Thériault, secrétaire de la Régie**

#### 6.4. Approbation du rapport final du projet Enjeux animaliers

**CMRC-2025-06-11-441**

Document déposé :

MAMH. *Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Rapport final*. 3 pages.

**Résolution concernant l'adoption du rapport final du projet Enjeux animaliers**

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a signé une entente de coopération intermunicipale pour l'embauche d'un agent dédié aux enjeux animaliers et la réalisation d'actions de structuration de ce dossier, et ce, avec la MRC de Bonaventure et 23 municipalités du territoire des deux MRC;

CONSIDÉRANT que le projet a été réalisé et s'est terminé au 4 avril 2025;

CONSIDÉRANT que les 23 municipalités impliquées et les deux MRC ont signé une entente de partenariat d'un an avec le Réseau de protection animale de la Baie-des-Chaleurs (RPABDC), laquelle est issue des travaux réalisés durant le projet;

CONSIDÉRANT que le rapport déposé au conseil de la MRC Avignon fait foi des actions réalisées dans le cadre de l'entente, et qu'il démontre l'atteinte des objectifs à la satisfaction du Conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry  
et résolu unanimement

Que le conseil de la MRC Avignon :

- adopte le rapport final du FRR – Volet 4 – au 4 avril 2025;
- atteste que la comptabilité de gestion de projet est conforme à la structure de financement convenue dans la convention d'aide;
- autorise son représentant, monsieur David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à déposer le rapport final.

**Extrait de résolution : Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier**

## **6.5. Approbation d'une entente de fin d'emploi**

**CMRC-2025-06-11-442**

### **Résolution concernant l'entente mutuelle de fin d'emploi avec l'employé n° 56**

CONSIDÉRANT que la MRC et l'employé n° 56 ont convenu d'une entente de fin d'emploi;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'il est une considération essentielle à l'entente que son contenu soit gardé confidentiel;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard  
résolu unanimement

Que la MRC Avignon entérine et accepte l'entente de fin d'emploi et quittance avec l'employé n° 56 et autorise à cet effet le préfet, M. Mathieu Lapointe, et le directeur général, M. David Bourdages, à signer cette entente ainsi que tout document en assurant l'application pour et au nom de la MRC Avignon.

Que pour l'application de cette entente, une appropriation soit autorisée à l'excédent de fonctionnement non affecté.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

## **6.6. Approbation d'une annulation de vente pour défaut de paiement des taxes**

**CMRC-2025-06-11-443**

**Résolution concernant l'autorisation de signature d'une entente d'annulation d'un dossier de vente pour taxes**

CONSIDÉRANT l'entente finale convenue entre la MRC, la municipalité d'Escuminac, l'adjudicataire et A. Doucet/B. Michaud concernant l'annulation de la vente pour taxes du lot, le 10 avril 2025;

CONSIDÉRANT que ladite entente nécessite une autorisation de signature;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Julie Allain  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Mathieu Lapointe, préfet, à signer l'entente d'annulation de la vente pour taxes – A. Doucet et B Michaud selon les termes convenus.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

## **7. Services techniques et évaluation**

### **7.1. Adoption de l'annexe 5 prévisionnelle 2025-2026 - PADF**

**CMRC-2025-06-11-444**

Document déposé :

DESJARDINS, PIERRE-LUC. *Annexe 5 prévisionnelle 2025-2026*. Juin 2025. 1 page.

**Résolution concernant l'adoption de l'annexe 5 prévisionnelle 2025-2026 - PADF**

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est partie prenante d'une entente de délégation avec le gouvernement du Québec en matière de gestion forestière en territoire public intramunicipal (TPI);

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est tenue de déposer un projet prévisionnel pour l'année 2025-2026, celui-ci prenant la forme requise par l'Annexe 5B Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT le rapport déposé à la MRC par l'ingénieur forestier associé, Pierre-Luc Desjardins;

CONSIDÉRANT que les documents soumis sont conformes et couvrent les fonds alloués à la MRC;

## EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- adopte le rapport annuel – annexe 5 prévisionnelle pour l'année 2025-2026 telle que déposée;
- autorise et mandate monsieur David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer la documentation relative à ce dossier.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Pierre-Luc Desjardins, ingénieur forestier et Christian Grenier, responsable régional PADF, MRC Bonaventure**

## 8. Aménagement du territoire

### 8.1. Certificat et/ou avis de conformité

#### 8.1.1. Ville de Carleton-sur-Mer : règlement 2025-496 (résolution 25-05-108)

##### **CMRC-2025-06-11-445**

Document déposé :

Règlement 2025-496 relatif aux usages conditionnels, adopté suivant la résolution n° 25-05-108 du 12 mai 2025, résolution n° 25-05-108.

##### **Résolution concernant un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement n° 2025-496**

CONSIDÉRANT le règlement n° 2025-496 de la ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

## EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le Règlement 2025-496 relatif aux usages conditionnels, adopté suivant la résolution n° 25-05-108 du 12 mai 2025.

**Extrait de résolution : Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier, ville de Carleton-sur-Mer, Samuel Landry, directeur urbanisme et environnement et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon**

#### 8.1.2. Ville de Carleton-sur-Mer : règlement 2025-500 (résolution 25-05-109)

**CMRC-2025-06-11-446**

Document déposé :

Règlement n° 2025-500 modifiant le règlement de zonage 2009-155, résolution n° 25-05-109.

**Résolution concernant un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement n° 2025-500**

CONSIDÉRANT le règlement n° 2025-500 de la ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le Règlement n° 2025-500 modifiant le règlement de zonage 2009-155, adopté suivant la résolution n° 25-05-109 du 12 mai 2025.

**Extrait de résolution : Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier, ville de Carleton-sur-Mer, Samuel Landry, directeur urbanisme et environnement et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon**

**8.2. Adoption du règlement no 2024-005-R modifiant le règlement no 004-87 – Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon**

**CMRC-2025-06-11-447**

Document déposé :

Règlement n° 2024-005-R modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon.

**Résolution concernant l'adoption du règlement n° 2024-005-R modifiant le règlement n° 004-87 « Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon »**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 004-87 « Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon » adopté le 9 juin 1987 et présentement en vigueur sur le territoire de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon pour protéger les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation prioritaires par le CMRC dans sa stratégie de conservation du 2 mars 2022 et identifiés au PRMHH adopté le 23 août 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon pour protéger les refuges thermiques identifiés dans la résolution d'engagement du 17 mai 2022 suivant le dépôt du document transmis par le Gespe'gewaq Mi'gmaq Resource Council;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon pour retirer les zones associées aux héronnières des milieux ornithologiques prévues à la grande affectation « Les zones de protection » en raison de leur vétusté;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon pour corriger quelques éléments du Document complémentaire pouvant affecter l'interprétation et la saine application du SAD;

CONSIDÉRANT qu'il est possible, en vertu des articles pertinents de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), de procéder à une modification du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2024-005P a été adopté à la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu au Centre administratif de la MRC Avignon (473, boul. Perron, Maria) le 29 janvier 2025;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a adopté le 12 février 2025 le règlement n<sup>o</sup> 2024-005 modifiant le Règlement n<sup>o</sup> 004-87 « Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon »;

CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire transmis par le MAMH le 17 avril 2025;

CONSIDÉRANT le retrait demandé des mesures de conservation prévues dans la priorisation des milieux humides et hydriques du PRMHH pour un secteur d'environ 40 hectares, localisé à proximité du lac Gallant et situé en territoire public;

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon, par la présente résolution, adopte le règlement n<sup>o</sup> 2024-005-R modifiant le Règlement n<sup>o</sup> 004-87 « Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon ».

**Original : Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales du Québec**

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon, Louis Breton, MAMH GIM, Municipalités et villes du territoire de la MRC Avignon et MRC adjacentes au territoire de la MRC Avignon**

### **8.3. Demande d'exclusion de la zone agricole sur le territoire de la municipalité de Nouvelle**

**CMRC-2025-06-11-448**

**Résolution concernant une demande d'exclusion de la zone agricole sur le territoire de la municipalité de Nouvelle - J.A. & L. Nadeau inc. dans le cadre d'une demande d'exclusion présentée à la CPTAQ par la MRC d'Avignon**

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Avignon accorde une importance particulière à l'érosion sur son territoire et démontre, par l'adoption d'un *Cadre normatif*[1], sa volonté de prévenir l'érosion côtière en encadrant rigoureusement l'aménagement du territoire dans les zones à risque, afin de protéger les personnes, les biens et les milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la plage côtière de Maria, située dans la MRC d'Avignon, subit des aléas côtiers importants et qu'elle nécessite des travaux d'envergure afin d'assurer la protection du littoral, de la route 132 et de toutes les infrastructures présentes le long de la route comme l'hôpital;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maria a émis l'appel d'offres SEAO 20049993, dans le but de réaliser le projet de recharge de plage côtière (Projet) et que le contrat découlant de cet appel d'offres a été octroyé à Beluga Construction inc.;

CONSIDÉRANT QUE Beluga Construction inc. a fourni une lettre d'intention (ci-jointe) mentionnant leur intention de s'approvisionner en matériel provenant du banc d'emprunt de J. A. & L. Nadeau inc. situé à Nouvelle, pour la totalité des quantités requises pour le projet de recharge de plage;

CONSIDÉRANT QUE le Projet doit respecter un échéancier strict, avec un début de production du matériau prévu dès la mi-avril 2025 et un achèvement des travaux en décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Projet nécessite environ 1 000 000 tonnes métriques de matériaux pour sa réalisation, lesquels doivent respecter des caractéristiques spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE la firme ABS[2], mandatée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), a identifié le site 5A[3] comme la meilleure option pour la provenance des matériaux nécessaires au Projet, ce qui confirme qu'il n'y a pas d'autres espaces disponibles appropriés;

CONSIDÉRANT QUE le site 5A correspond à la partie nord des lots 6 302 013 et 4 184 010, appartenant à l'entreprise J. A. & L. Nadeau inc.;

CONSIDÉRANT QUE les lots 6 302 013 et 4 184 010 contiennent l'intégralité des quantités des matériaux requises pour la réalisation du Projet;

CONSIDÉRANT QUE J. A. & L. Nadeau inc. souhaite exploiter une nouvelle sablière sur la partie nord des lots 6 302 013 et 4 184 010 de la municipalité de Nouvelle, afin de fournir les matériaux nécessaires au Projet;

CONSIDÉRANT QUE les lots 6 302 013 et 4 184 010 sont situés à l'intérieur de la zone agricole protégée, et que par conséquent leur exploitation doit faire l'objet d'une demande (la Demande) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle utilisation à des fins industrielles est assimilée à une demande d'exclusion lorsqu'elle porte sur un lot en périphérie de la zone agricole protégée et contigu aux limites d'un périmètre d'urbanisation (LPTAAQ, art. 61.2, al. 1 et 2.);

CONSIDÉRANT QU'une demande d'exclusion doit être déposée à la CPTAQ par la MRC où sont situés les lots visés par cette demande;

CONSIDÉRANT qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la CPTAQ peut prendre en considération dans l'autorisation de la Demande :

1. Qu'une autorisation n'aurait pas de conséquence négative sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;
2. Que la réalisation du projet à cet endroit n'a pas d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole
3. Que le projet aurait des effets positifs sur le développement économique de la municipalité et de la région, notamment en maintenant des emplois de bonne qualité sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les terres situées au sud des lots 6 302 013 et 4 184 010, visées par la Demande, sont utilisées à des fins commerciales et industrielles, notamment pour des activités liées à l'extraction de matériaux ainsi que pour un site municipal de dépôt et d'entreposage de matériaux secs;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 302 012, aussi propriété de J. A. & L. Nadeau inc., est contiguë aux lots 6 302 013 et 4 184 010 et bénéficie déjà d'une exclusion de la zone agricole en raison de son utilisation pour l'extraction de gravier et de sable;

CONSIDÉRANT QUE les parties cultivées des lots 6 302 013 et 4 184 010 sont exclusivement utilisées pour la production de faible rendement de foins à faible potentiel d'ensilage;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la nouvelle sablière de J.A. & L. Nadeau inc. visée sur les lots 6 302 013 et 4 184 010 n'aurait donc pas de conséquences négatives sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE J.A. & L. Nadeau inc. est un employeur bien établi sur le territoire de la MRC d'Avignon et que le Projet favorise le maintien et le développement de cette entreprise sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'usage visé par J.A. & L. Nadeau inc. sur les lots 6 302 013 et 4 184 010 est déjà présent sur le lot et les lots avoisinants, limitant l'impact sur les paysages et favorisant le développement économique et durable de la municipalité de Nouvelle et de la région;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet requiert une modification au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Nouvelle a appuyé la demande de J.A. & L. Nadeau inc. d'exploiter une nouvelle sablière sur les lots 6 302 013 et 4 184 010 par la résolution 063-03-2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer  
et résolu unanimement

QUE les considérants au préambule font partie intégrante de ces résolutions;

Que la MRC d'Avignon soit la Demanderesse de la demande d'exclusion de la zone agricole visant à permettre l'exploitation de la sablière afin de permettre la réalisation du Projet, laquelle sera située sur une partie des lots 6 302 013 et 4 184 010, appartenant à J.A & L Nadeau inc., situés en périphérie de la zone agricole protégée et contigu aux limites d'un périmètre d'urbanisation;

QUE la MRC recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'exclusion étant donné que, selon l'appréciation de la MRC, cette dernière peut être autorisée suivant l'analyse des critères de l'article 62 de la LPTAA, de l'importance pour la réalisation du Projet pour assurer la protection du littoral, de la route 132 et de toutes les infrastructures présentes le long de la route comme l'hôpital et du maintien d'emplois de qualité et de l'absence d'espaces appropriés disponibles hors zone agricole;

QUE la MRC confirme que son Schéma d'aménagement et de développement sera modifié pour assurer la conformité de l'implantation du Projet sur son territoire;

De plus, il est résolu [à l'unanimité] que la MRC réitère son autorisation au fonctionnaire autorisé à signer au nom de la MRC de transmettre tout document accessoire nécessaire au soutien de la Demande, et à collaborer avec tout intervenant aux fins de celle-ci.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Laurent Nadeau, aménagiste**

[1] On réfère ici au *Cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent* adopté et approuvé par le ministère de la Sécurité publique du Québec en juin 2016.

[2] Le rapport réalisé par la firme ABS est joint à la présente demande.

[3] La zone exacte de la demande est jointe à la présente demande.

## **9. Développement économique**

### **9.1. Adoption de l'analyse des potentiels de développement économique d'Aviseo**

**CMRC-2025-06-11-449**

Document déposé :

AVISEO. *Étude de potentiel économique sur la MRC Avignon – Rapport final*. 26 mai 2025. 88 pages.

**Résolution concernant l'adoption de l'analyse des potentiels de développement économique d'Aviseo**

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC Avignon de se doter d'une stratégie de développement et de diversification économique afin de mieux planifier le développement économique en cohérence avec ses autres planifications;

CONSIDÉRANT la résolution CMRC-2024-10-09-267 sur le sujet et qui autorise la proposition de service soumise par Aviseo;

CONSIDÉRANT l'analyse des potentiels de développement économique d'Aviseo déposé au conseil;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est **PROPOSÉ** par : Rémi Lagacé  
et résolu unanimement

Que le conseil de la MRC Avignon adopte l'analyse des potentiels de développement économique déposé par Aviseo.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier**

**9.2. Adoption du Rapport d'activités AEQ du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 de la MRC Avignon**

**CMRC-2025-06-11-450**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Rapport d'activités AEQ du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 de la MRC Avignon*. Juin 2025. 9 pages.

**Résolution concernant l'adoption du Rapport d'activités AEQ du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025**

CONSIDÉRANT le « Rapport d'activités AEQ du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 de la MRC Avignon »;

CONSIDÉRANT que ledit rapport doit être adopté annuellement;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le « Rapport d'activités AEQ du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 de la MRC Avignon ».

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

**9.3. Approbation d'un contrat pour une campagne de valorisation des services de proximité et de l'achat local**

**CMRC-2025-06-11-451**

**Résolution concernant l'approbation d'un contrat pour une campagne de valorisation des services de proximité et de l'achat local**

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir l'achat local, de sauvegarder nos services de proximité et d'assurer leur pérennité;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC Avignon a requis une intervention urgente du gouvernement en regard de la situation entourant le retrait de la taxe carbone sur le prix de l'essence au Nouveau-Brunswick et des impacts des disparités réglementaires affectant la survie de nos services de proximité;

CONSIDÉRANT que l'un des problèmes majeurs est les fuites commerciales en faveur des territoires limitrophes à la MRC Avignon, principalement au Nouveau Brunswick;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas de l'intention de la MRC Avignon de dévaloriser les échanges commerciaux, sociaux et politiques entre les communautés des deux rives de la

Baie-des-Chaleurs, mais bien de développer un équilibre permettant aux communautés de la MRC Avignon de vivre décemment et d'avoir accès en tout temps à des services de proximité près de chez eux;

CONSIDÉRANT que l'équipe de développement économique a travaillé à un projet de campagne massive de sensibilisation et de valorisation de l'achat local;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service de Catherine Miousse-Communication Intuitive a été reçue et correspond au projet;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est en mesure de couvrir les frais à même son budget 2025 via une réaffectation budgétaire ou les excédents;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc  
et résolu unanimement

QUE le conseil de la MRC accepte l'offre de Catherine Miousse-Communication Intuitive - Option 1 au montant de 37 500 \$ avant taxes (11 000 \$ en frais d'analyse idéation et coordination de production et diffusion + 26 500 \$ en frais de production et diffusion).

QUE le conseil de la MRC autorise et mandate monsieur David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à autoriser ladite proposition, à signer tous les documents et à s'assurer de l'exécution du mandat.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Geneviève Labillois, agente de développement économique, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

## 10. Développement territorial et social

### 10.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – recommandations des comités d'analyse

#### 10.1.1. Fonds Entente de développement culturel

**CMRC-2025-06-11-452**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

**Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds Entente de développement culturel**

CONSIDÉRANT le Fonds Entente de développement culturel de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets culturels;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le projet suivant en référence au document déposé :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Festival Le BleuBleu	Festival BleuBleu 2025	2 000 \$

**Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Julien Saint-Louis, agent de développement territorial – Culture et patrimoine, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

#### 10.1.2. Fonds Boralex

**CMRC-2025-06-11-453**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

**Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex**

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le projet suivant en référence au document déposé :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Source alimentaire Bonavignon	Paniers collations hebdomadaires	2 000 \$

**Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

#### 10.1.3. Fonds de développement social

**CMRC-2025-06-11-454**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

**Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social**

CONSIDÉRANT le Fonds de développement social de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets de développement social;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le projet suivant en référence au document déposé :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Accroche-cœur Centre de pédiatrie sociale	Soutien psychosocial aux camps de jour Avignon	32 284 \$

**Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Matthieu Paradis, agent de développement territorial, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

**10.1.4. Fonds de développement social Alliance**

**CMRC-2025-06-11-455**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

**Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social Alliance**

CONSIDÉRANT le Fonds de développement social Alliance de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Alliance;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : David Ferguson  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Association d'entraide pour la santé mentale	Travailleur de proximité	33 300 \$

Centre d'action bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle	Agent de prévention et de sensibilisation auprès des aînés	54 578 \$
Centre Accalmie	Travail de proximité 2024-2026	10 060 \$
Centre d'action bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle	P'tits plats givrés de la Baie	26 651 \$

**Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Matthieu Paradis, agent de développement territorial, Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

#### 10.1.5. Fonds de développement social FLAC

**CMRC-2025-06-11-456**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

#### **Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social FLAC**

CONSIDÉRANT le Fonds de développement social FLAC de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse pour les projets FLAC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Julie Allain  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Équijustice Gaspésie	Travail de milieu numérique	16 900 \$
Centr'Elles	Actions Femmes, phase II	30 000 \$
Centre d'action bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle	Projet de halte-garderie Maria et Nouvelle 2025-2026	4 484 \$

Source alimentaire Bonavignon	Paniers collations hebdomadaires	2 000 \$
Accès sages-femmes Baie-des-Chaleurs (ASFBDC)	Enquête sur les besoins de la population en services périnataux	8 371 \$
Bouge pour que ça bouge	Bouge ta vie 2025-2026	48 826 \$
Groupe ressource en logements collectifs (GRLC)	Projet-pilote de jumelage et d'accompagnement	5 000 \$
Centre d'action bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle	Agent de prévention et de sensibilisation des aînés	2 992 \$

**Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Matthieu Paradis, agent de développement territorial, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social**

#### 10.1.6. Fonds AMV

##### **CMRC-2025-06-11-457**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

##### **Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie**

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets AMV;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Accès sages-femmes Baie-des-Chaleurs (ASFBDC)	Enquête sur les besoins de la population en services périnataux	12 307 \$

Entre-Tiens d'Avignon	Étude de marché pour la consolidation et le développement	8 545 \$
-----------------------	---	----------

**Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

#### 10.1.7. Fonds Vitalisation

**CMRC-2025-06-11-458**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

#### **Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds Vitalisation**

CONSIDÉRANT le Fonds Vitalisation de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Vitalisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Groupe ressource en logements collectifs (GRLC)	Accélération de projets en logement et habitation	69 053 \$
Municipalité d'Escuminac	Le Ruban Bienveillant	35 000 \$
Groupe ressource en logements collectifs (GRLC)	Projet-pilote de jumelage et d'accompagnement	41 774 \$

**Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

#### 10.1.8. Fonds Innergex

**CMRC-2025-06-11-459**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

**Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Innergex**

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Innergex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Municipalité d'Escuminac	Achat d'un réfrigérateur pour le centre communautaire	2 640 \$
Source alimentaire Bonavignon	Paniers collations hebdomadaires	5 000 \$

**Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Matthieu Paradis, agent de développement territorial et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

**10.2. Pôle et marché public Avignon : approbation d'achat de matériel roulant**

**CMRC-2025-06-11-460**

**Résolution concernant l'approbation d'achat de matériel roulant**

CONSIDÉRANT le projet du Marché public du programme Signature innovation de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que le conseil a autorisé le financement via Vitalisation, Signature innovation et que la MRC a reçu un financement du MAPAQ pour compléter;

CONSIDÉRANT la recherche de coût et de matériel selon les besoins du projet et les directives des comités;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc  
et résolu unanimement

Que le conseil de la MRC autorise la dépense de 13 000\$ (incluant les taxes) pour les coûts d'une remorque pour le projet du Marché public et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, pour le suivi de cet achat.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

## **11. Sécurité publique**

### **11.1. Adoption du rapport annuel du SCR de la MRC Avignon**

Ce point est reporté à une réunion ultérieure du conseil de la MRC Avignon.

## **12. Ressources humaines**

### **12.1. Confirmation d'embauche « Agent de développement rural »**

**CMRC-2025-06-11-461**

#### **Résolution concernant la confirmation de l'embauche de Julien Saint-Louis à titre d'Agent de développement rural**

CONSIDÉRANT le règlement 2021-003 octroyant des pouvoirs au directeur général de la MRC en matière d'embauche et de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le départ de l'agent de développement territorial, Matthieu Paradis;

CONSIDÉRANT le processus à l'interne de remaniement des postes de développement territorial et l'intérêt de Julien Saint-Louis pour le poste d'Agent de développement rural;

#### **CONSÉQUENCE**

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon confirme le transfert de Julien Saint-Louis au poste d'Agent de développement rural pour un contrat à durée indéterminé.

Que la direction générale fixe l'échelon et les conditions de travail applicables selon les qualifications, l'expérience et les politiques en vigueur.

**Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

## **13. Divers**

## **14. Correspondance**

### **14.1. Liste de correspondances**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résumé et correspondance*. 11 juin 2025. 39 pages.

**15. Période de questions sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour**

**16. Levée de l'assemblée**

**CMRC-2025-06-11-462**

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc  
Que l'assemblée soit levée.

---

David Bourdages  
Directeur général et greffier-trésorier

---

Mathieu Lapointe  
Préfet et maire de Carleton-sur-Mer